

(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant

Fra cheur Vanille

R évision: 01 Date de r évision: 02/06/2015

Page 1 de 8

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Dénomination commerciale: Pvc Désodorisant, fra rheur Vanille Chupa Chups

1.1.1 Usage recommand é Désodorisant imprégné sur support de PVC en vaporisateur. Usage domestique

et professionnel.

Usages d éconseill éTout usage non sp écifi é dans ce paragraphe ou dans le paragraphe 7.3

Entreprise: CARPA DESIGN ITALY S.R.L.

C/O Studio Marchiori

Via Beato Sebastiano Valfr é, 14

10121 Torino - ITALY

Tel. +39 0115613272 Fax +39 0115627450

1.2 T déphone d'urgence: Centre anti-poison : Paris 01 40 05 48 48

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du m dange:

Non classifié comme dangereuse pour la santé ni pour l'environnement.

Éléments de l'étiquette:

Pictogrammes: -

Mot d'avertissement:

Indication des risques:

Conseils de prudence:

Information suppl émentaire: EUH208: Contient du Cocoa hexenal, Methyl Cinnamate, Heliotropin, Peut

provoquer une réaction allergique.

2.2 Autres risques:

M dange qui ne répond pas aux les critères PBT ou tPtB

3 COMPOSITION / INFORMATION DES COMPOSENTES

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 M dange:

Substance qui contient un pourcentage sup érieur à la limite de l'extension et représente un risque pour la santé ou l'environnement et/ou avec une limite d'exposition reconnue:

| Identificateurs | Ingr édients | % p/p | Classification selon Dir. 67/548/CE / Règlement 1272/2008 (**) |
|--|--------------|---------------|---|
| N °CAS: 121-33-5 N °EINECS: 204-465-7 N °Index: n.d N °Reg. REACH: 01-2119516040-60 | | 2.5% ≤ c < 5% | [Eye Irrit 2: H319]*** |
| N °CAS: 120-57-0 N °EINECS: 204-409-7 N °Index: n.d N °Reg. REACH: 01-2119983608-2 | | c < 1% | [Skin Sens 1: H317]*** |



(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant

Fra cheur Vanille

R évision: 01 Date de r évision: 02/06/2015

Page 2 de 8

| N °CAS: 103-26-4 N °EINECS: 203-093-8 N °Index: n.d. N °Reg. REACH: 01-2119974015-42 | Methyl Cinnamate | c < 1% | Skin Sens 1: H317]*** |
|---|------------------|--------|-----------------------|
| N °CAS: 21834-92-4 N °EINECS: 244-602-3 N °Index: n.d. N °Reg. REACH: n.d. | Cocoa hexenal | c < 1% | Skin Sens 1: H317]*** |

(*) Différentes voies d'exposition

(**) Voir paragraphe 16 dans le texte complet de phrases R et H

[]*** Classification non établie par le Regl. n°1272/2008 (CLP) sinon par le fabricant/fournisseur

4 PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers:

L'information sur la composition du produit a été mise à jour et remise au centre anti-poison de Paris. En cas d'intoxication appelez le centre anti-poison de Paris à 01 40 05 48 48.

<u>Indications g én érales</u>: En cas de doutes, ou si les symptômes d'inconfort persistent, demander un avis médical. Si la respiration est arr êt ét ou s'il y a signe de perte de connaissance, appliquer la respiration artificielle (la respiration artificielle ne doit pas être faite s'il y a eu contamination par le produit). Ne jamais rien d'administrer par voie orale a des personnes inconscientes. En cas de contact avec les yeux et la peau, traiter premi èrement les yeux. Voir les sympt ômes et effets dans le paragraphe 11.

<u>En cas de contact avec la peau</u>: En cas de contact, commencer par laver la zone affectée avec de l'eau et du savon neutre. En cas l'altération de la peau (démangeaisons, rougeurs, éruptions cutanées, cloque), consulter un centre médical avec cette Fiche de Donn ées de S écurit é

<u>En cas de contact avec les yeux:</u> Rincer les yeux abondamment avec de l'eau à la temp érature ambiante pendant au moins 15 minutes. Éviter que la personne affect ée se frotte ou se ferme les yeux.

En cas d'ingestion: Ne pas faire vomir, dans la cas échant maintenir la tête incliné vers l'avant pour éviter l'aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge puisqu'il y a possibilité qu'elles aient été infectées par l'ingestion.

<u>En cas d'inhalation</u>: Produit nos classifier comme dangereux pour l'inhalation, toutefois, il est recommandé, en cas de symptômes d'intoxication de sortir la personne affecté du lieux d'exposition, lui donner de l'air frais et le maintenir au repos. Demander de l'aide médicale en cas de symptômes persistants.

4.2 Principaux sympt ômes et effets, aig ües et diff ér és:

Les effets aigües ne sont pas attendus. Aucun symptôme différé n'est connu.

4.3 Indication de toute attention médicale et des traitements spéciaux qui doivent être dispensé immédiatement:

Traitements symptomatiques.

5 MESURES DE LUTTE AUX INCENDIES.

5.1 Mesures d'extinction:

<u>Convient</u>: Tous les moyens, s'adapter aux matériaux de l'environnement. Employer de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC)

Ne convient pas: IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'employer de l'eau en jet comme agent d'extinction.

5.2 Risques sp écifiques d ériv és de la substance ou m dange:

Produit non inflammable sous conditions régulières d'entreposage, manipulation et usage. La réaction de combustion peut créer des sous-produits tel que: CO2, CO, NOX, pouvant être hautement toxiques et par cons équent représenter un risque pour la sant é

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte aux incendies :

<u>Équipement de protection pour le personnel de lutte aux incendies :</u> Bottes imperm éables, gants et lunette de protection. Si un feu se produit apporter un appareil respiratoire autonome (voir paragraphe 8)

<u>Information supplémentaire</u>: Réfrigérer les récipients près de la source de chaleur ou du feu avec de l'eau pulvéris ée Ne pas déverser les eaux contamin ées chimiquement au sol, dans les eaux ou les drains. Prendre les



(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant

Fra cheur Vanille

R évision: 01 Date de r évision: 02/06/2015

Page 3 de 8

mesures nécessaires pour retenir les eaux usées afin de les diminer ultérieurement selon les règlementations locales.

6 MESURE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelle, équipement de protection y procédé d'urgence:

Aucune recommandation spéciale face à l'exposition potentielle du produit déversé (voir paragraphe 8).

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Produit non qualifié comme dangereux pour l'environnement, non obstat, maintenir loin des drains et des eaux superficielle et souterraines. En cas de grands déversements du produit, aviser les autorités nécessaires.

6.3 M éthodes et mat ériaux de contention et nettoyage:

Balayer et ramasser le produit avec une pelle ou autre moyen et mettre dans un récipient pour sa réutilisation (préférablement) ou son élimination. Pour quelconque considération relative à l'élimination, consulter le paragraphe 13.

6.4 Références à d'autres sections:

Voir paragraphe 8 et 13.

7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Pr écautions pour une manipulation s écuritaire:

Pr écautions g én érales:

Respecter la législation des normes de sécurités et d'hygiène du travail. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant la manipulation. Après la manipulation, se laver les mains à l'eau et au savon. Pour le contrôle de l'exposition et les moyens de protection individuelle, voir le paragraphe 8. Éviter le déversement libre du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les endroits où sont manipul és des produits dangereux.

Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions : Produit non-inflammable sous conditions normale d'entreposage, de manipulation et d'usage. Consulter le paragraphe 10 sur les conditions et matériaux à éviter.

Recommandations techniques afin d'éviter les risques ergonomique et toxicologique. Retirer vêtements et équipements de protections contaminés avant d'entrer dans les zones d'alimentation.

Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux : Il est recommander d'avoir des matériaux absorbant àproximitéproduit (voir paragraphe 6.3).

7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, incluant les possibles incompatibilités :

Moyens techniques d'entreposage:

ITC (R.D.379/2001): Non applicable Classification: Non applicable

T aminimum: 5 CT amaximum: 35 CTemps maximum: >36 mois

Conditions générales d'entreposage:

Éviter les sources de chaleur, radiations, électricité statique et contact avec les aliments. Entreposer uniquement dans le récipient original, bien ferméet dans un endroit sec.

7.3 Usages sp écifiques finaux :

Déodorant àusage domestique et professionnel. Aucune précaution spéciale nécessaire.

8 CONTROL D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètre de control:

Limites d'exposition écologiques (VLA):

| | VLA-ED | | VLA-EC | | SOURCE/ |
|----------------|--------|-------------------|--------|-------------------|---------|
| Identification | ppm | mg/m ³ | ppm | mg/m ³ | ANNÉE |
| | | | | | |



(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant

Fra cheur Vanille
R évision:

01
Date de r évision:

02/06/2015

Page 4 de 8

Valeurs limites Biologique (VLB): Non établies pour les composantes individuelles.

Valeurs DNEL (Niveau sans effets dérivés pour la santé): Non pertinentes.

Valeurs PNEC (Concentration prévues sans effets pour les organismes aquatiques): Non pertinentes

8.2 Contrôle de l'exposition:

- Mesures générales de sécurités et d'hygiènes dans l'environnement de travail: Comme mesure de prévention, il est recommandé d'utiliser des équipements de base de protection individuelle, avec la «marque CE» correspondant en accord avec le R.D. 1407/1992. Pour plus d'information sur les équipements de protection individuelle (entreposage, usage, nettoyage, entretien, classe de protection.) Consulter le feuillet informatif remis par le fabricant de l'EPI. Les indications contenues dans ce point se réfèrent au produit pur. Les mesures de protection pour le produit dilu é pourraient varier en fonction de son grade de dilution, usage, méthode d'application, etc. L'évaluation pour installer des douches d'urgence et/ou lavabos dans les entrepôts sera évalué selon la norme référant à l'entreposage de produits chimique et sera applicable cas par cas. Pour plus d'information voir les paragraphes 7.1 et 7.2
- ❖ Mesures d'ordre techniques: Ne sont pas nécessaire si les précautions de manipulation et d'entreposage recommandés sont respectées.
- * Mesures de protection individuelle:

Protection respiratoire: Non nécessaire.

Protection spécifique des mains: il est recommander d'utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé

ou répété.

<u>Protection oculaire et faciale</u>: Non nécessaire <u>Protection corporelle</u>: N'est pas requise.

Mesures complémentaires d'urgence:

| Mesures d'urgence | Normes | Mesure d'urgence | Normes |
|-------------------|--------|------------------|--------|
| | | | |

8.3 Contrôles d'exposition à l'environnement:

En vertu de la législation communautaire de protection de l'environnement il est recommandé d'éviter le déversement tant du produit comme de son contenant dans l'environnement Pour de l'information suppl énentaire voir paragraphe 7.1

9 PROPRITÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information de base propri ét és physiques et chimiques

État physique à 20 ℃: Liquide Aspect: Fluide Couleur: Blue Odeur: Aromatique pH (100%): Non relevant* Densité à 20 ℃: Non relevant* Densit éde vapeur à 20 ℃: Non pertinente * Viscosit édynamique à 20 ℃: Non pertinente * Viscosit écin ématique à 20 ℃: Non pertinente * T acong dation: Non pertinente * T ^a & dullition à pression atmosph & ique: Non pertinente * Pression de vapeur à 20 ℃: Non pertinente * Pression de vapeur à50 ℃: Non pertinente * Taux de évaporation à 20 ℃: Non pertinente * Solubilité dans l'eau à 20 ℃: Non soluble Temp érature de décomposition: Non pertinente *

Température d'inflammation: Non inflammable (P.I. $> 65 \, \text{C}$)

Température d'auto inflammation: 225 ℃

Limite d'inflammation inferieur:

Limite d'inflammation supérieur:

Non pertinente *

Non pertinente *



(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant Fra îcheur Vanille

01

R évision:

Date de révision: 02/06/2015 Page 5 de 8

Propriéé comburantes:

Non pertinente *
Non pertinente *
Non pertinente *

Coefficient de répartition n-octanol/eau (log Pow): Non pertinente *

9.2 Information supplémentaire:

Tension superficiel a 20 ℃: Non pertinent* Indice de r fraction: Non pertinent*

En application au R.D. 117/2003 (Directive 2010/75/UE), ce produit présente les caractéristiques suivantes :

C.O.V. (administré): 0% poids
Concentration C.O.V. a 20 °C: Non pertinent
Num éro de carbones moyen: Non pertinent
Poids mol éculaire moyen: Non pertinent

(*)Non pertinent dû àla nature du produit, ne fournit pas d'information caract éristique de son danger.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivit é

Les réactions dangereuses ne sont pas attendues, si les instructions techniques d'entreposage des produits chimiques sont suivies, voir paragraphe 7.

10.2 Stabilit échimique:

Stable chimiques sous les conditions indiquées d'entreposage et manipulation et d'usage.

10.3 Possibilit éde r éactions dangereuses:

Sous les conditions indiquées les réactions dangereuses pouvant provoquer une pression ou des températures excessives ne sont pas attendues.

10.4 Conditions à éviter:

| Chocs et friction | Contact avec l'air | Chaleur | Lumi ère solaire | Humidit é |
|-------------------|--------------------|-------------|-----------------------------|-------------------|
| Non applicable | Non applicable | Pr écaution | Éviter les contacts directs | Non applicable |

10.5 Mat ériaux incompatibles:

| Acides | Agua | Mati ère comburantes | Mati ères combustibles | Autres | | |
|----------------|---------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|--|--|
| Non applicable | No applicable | Éviter les contacts directs | Éviter les contacts directs | Non applicable | | |

10.6 Produits de d écomposition dangereux:

Certaines conditions de décomposition peuvent libérer des mélanges complexes de substances chimiques tel que le dioxyde de carbone (CO2), le monoxyde de carbone et autres composants organiques.

11 INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Information sur les effets toxicologiques:

En cas d'exposition répétitives, prolongées ou a des concentrations supérieures a celles établies pas les limites d'exposition professionnelles, il peut se produire des effets néfaste pour la santé en fonction de la voie d'exposition:

Contacte avec les yeux: Peux produire une l'égère et passag ère irritation apr ès le contact avec les yeux.

<u>Contacte avec la peau:</u> Contient *Cocoa hexenal, Methyl Cinnamate, Heliotropin,* Peut provoquer une réaction allergique.

<u>Ingestion</u>: L'ingestion d'une dose considérable peut créer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des naus ées et des vomissements.

<u>Inhalation:</u> Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour l'inhalation ayant des effets aigues, irréversible ou chroniques.

11.2 Donn ées toxicologiques sp écifiques des substances:

| Identification | Toxicit éaigue | | Genre |
|---|-----------------|------------|-------|
| 77 '11' | DL50 oral | 3500 mg/Kg | Rat |
| Vanillina (CAS: 121-33-5; CE: 204-465-2) | DL50 cutan ée | - | - |
| | CL50 inhalation | - | - |
| Mal 10 | DL50 oral | 3450 mg/Kg | Rat |
| Methyl Cinnamate (CAS: 103-26-4; CE: 203-093-8) | DL50 cutan ée | 2610 mg/Kg | |
| (CAS. 103-20-4, CE. 203-093-6) | CL50 inhalation | - | - |



(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant

Fra cheur Vanille

R évision: 01

Date de r évision: 02/06/2015

Page 6 de 8

| Heliotropin | DL50 oral | 2700 mg/Kg | Rat |
|--------------------------------|-----------------|------------|-----|
| (CAS: 120-57-0; CE: 204-409-7) | DL50 cutan ée | - | - |
| | CL50 inhalation | - | - |

11.3 Sensibilisation:

Le produit n'est pas classifié comme dangereux et ayant des effets de sensibilisant, toutefois il contient *hexyl cinnamal, citral, citronellol, d-limonene, geraniol*: Peut provoquer une réaction allergique.

11.4 Toxicit ésp écifique de certains organes (STOT):

<u>Exposition unique:</u> Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour cet effet, il ne contient pas de substances classifi és comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'information voir le paragraphe 3.

Exposition r ép ét é Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour cet effet, il ne contient pas de substances classifiées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'information voir le paragraphe 3.

11.5 Effets CMR (canc érog énitiques, mutag énitiques et toxicit épour la reproduction):

Le produit n'est pas classifié comme ayant des effets cancérogénitiques, mutagénitiques ou toxiques pour la reproduction, il ne contient pas de substances classifiés comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'information voir le paragraphe 3.

12 INFORMATION ECOLOGIQUE

Il n'y a pas de données expérimentales sur le mélange lui-même à savoir s'il contient des propriétés Eco toxicologiques. Sont indiquées celles des composantes individuelles.

12.1 Donn és écotoxicologues sp écifiques des substances:

| Identification substance individuelle | Toxicit | éaigue | Esp èce | Genre |
|---|---------|---------------|---------------------|-----------|
| 77 '11' | CL50 | 57 mg/l (96h) | Pimephales promelas | Poisson |
| Vanillina (CAS: 121-33-5; CE: 204-465-2) | CE50 | - | - | Crustac é |
| (CAS. 121-33-3, CE. 204-403-2) | CE50 | - | - | Algue |

12.2 Persistance et d égradation:

Les donn és formul és ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

| Identification substance individuelle Potentiel de bioaccumulation | | nulation |
|--|-----------|----------|
| " | BCF | 6 |
| Vanillina (CAS: 121-33-5; CE: 204-465-2) | Log POW | 1.37 |
| | Potencial | Bas |

12.4 Mobilit é

Les données formulées ne sont pas disponibles, mais sa solubilité ne prévoit pas de mobilité dans l'eau ou au sol.

12.5 R ésultats des valeurs PBT et tPtB:

Substance qui ne répond pas les critères PBT ou tPtB

12.6 Autres effets n égatifs : Nos d écrits.

13 CONSIDÉRACIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 M éthodes pour le traitement des r ésidus:

| Code | Description | Type de r ésidus (R èglement (UE) n °1357/2014) |
|----------|---|--|
| 20 01 99 | Autres fractions non spécifiées en d'autres catégorie | Non dangereux |

Les résidus du produit doivent être entreposés et étiquetés pour leur utilisation ultérieure ou leur étimination par un gestionnaire de résiduels autorisé par la règlementation nationale/européenne en vigueur.

13.2 Gestion des résidus de contenants:

Autant que possible, réutiliser les contenants selon le système SDDR. Pour ce faire, après avoir vidé complètement le contenant, rincer abondamment à l'eau et réutiliser l'eau pour une autre itération, ou traiter les effluents comme des résidus de produit selon les indications du paragraphe 13.1.



(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant

Fra cheur Vanille

R évision: 01 Date de r évision: 02/06/2015

Page 7 de 8

Les contenants <u>vides et propres</u> peuvent être réutilis és selon la législation locale/national/Europ éenne en vigueur, ou retir és pour une utilisation ult érieur ou incin érer par un gestionnaire de résidus urbain ou un gestionnaire industriel autoris é, selon le cas et en accord avec la règlementation nationale/Europ éenne en vigueur.

Les contenants vides contamin & doivent être g ét & et retir & par un gestionnaire de r & idus autoris &, toujours selon la r èglementation nationale/Europ & ne en vigueur.

13.3 Dispositions l'égislatives en relation à la gestion des r ésidus:

Législation communautaire (Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 de Mai 2000) ou de l'état en relation avec la gestion des résidus.

14 INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Product non dangereux pour le transport. Non soumis aux dispositions ADR / RID / IMDG / IATA

15 INFORMATION REGLEMENTAIRES

15.1 R'èglementation et l'égislation en matière de s'écurit é, sant é et environnement sp écifiques pour la substance ou le m dange:

- ❖ Composition communiqu ée au centre anti-poison de Paris.
- ❖ Substances candidates à l'autorisation pas le Règlement CE 1907/2006 (REACH): Non applicable.
- Restrictions à la commercialisation et à l'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII du Règlement REACH): Aucun
- ❖ Règlement CE 1005/2009, sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Non applicable.
- ❖ Règlement CE 649/2012, relatif à l'exportation-importation de produits chimiques dangereux: Non applicable.
- ❖ Substances actives qui non pas été approuvées conformément a l'Article 9 du règlement (UE) n° 528/2012: Non applicable.
- ❖ Autres indications en étiquetage:

Ne pas ing érer.

En cas d'accident consultez le centre anti-poison de Paris (Tel. 01 40 05 48 48).

COMPOSICIÓN: Autres composantes:

| Composentes | Intervalle de concentration |
|-------------|-----------------------------|
| Perfume | 15-30% |

Dispositions particulaires en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillies de cette fiche de données de sécurité comme données d'entrée pour une évaluation des risques de les circonstance locale dans le but d'établir les mesures nécessaires de prévention pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination de ce produit.

15.2 Évaluation de la s écurit échimique:

Non requise.

16 AUTRES INFORMATIONS

- ❖ Information sur la dose et mode l'emploie: en étiquette et fiche technique du produit
- ❖ Texte complet des phrases l'égislatives mentionn ées au paragraphe 3:

H226: Liquides et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et p én étration pas voies respiratoires

H315: Provoque une irritation cutan ée.

H317: Peut provoquer une réaction allergique cutan ée.

H318: Provoque des graves lésions des yeux

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Muy toxique pour les organismes aquatiques, entra îne des effets néastes àlong terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entra ne des effets néfastes à long terme.

❖ Abr éviations utilis ées, non sp écifi ées dans les paragraphes 1 à 16:

< : plus petit que ; \leq : plus petit ou égal à > : plus grand que ; \geq : plus grand ou égal à

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).



(Selon les Règlements CE 1907/2006, 1272/2008 et 2015/830)

Produit: Pvc D ésodorisant

Fra cheur Vanille

R évision: 01 Date de r évision: 02/06/2015

Page 8 de 8

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances.

REACH: Registry, Evaluation and Authorization of Chemicals

PBT: Persistante, Bio cumulable et Toxique. **tPtB:** très persistantes et très bio cumulables.

VLA-ED: Valeur Limite environnante – Exposition journalière; **VLA-EC:** Valeur Limite environnante – Exposition Courte.

INSHT: Institut National de Sécurité et d'Hygiène au travail

CEN: Comit é Europ éen de Normalisation (European Committee for Standardization).

CL50: Concentration 1 dale al 50%; DL50: Dose 1 dale al 50%; CE50: Concentration effective au 50%

STOT SE: Toxicit ésp écifique selon les organes d'étermin és (STOT), exposition unique (SE) STOT RE: Toxicit ésp écifique selon les organes d'étermin és en (STOT), exposition r ép ét ée (RE)

BCF: Facteur de Bioconcentration (Bioconcentration factor);

Log Pow: Coefficient de répartition octanol/eau

ITC: Instruction technique complémentaire pour l'entreposage de produits chimiques dangereux (RD 379/2001)

n.a.: nos applicable; **n.d.:** non disponible.

Conseils relatifs a la formation:

Es recommand é une formation minimale en matière de prévention des risques li é au travail du personnel qui manipulera ce produit, dans le but de facilité la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

Principales sources bibliographiques:

- http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis
- http://echa.europe.eu
- http://eur-lex.europe.eu
- Fiche de Donn & de S & curit é de chaque composante.

L'information facilité dans cette Fiche de Données de sécurités a été rédigée en accord avec l'annexe II du Règlement CE 1907/2006, relatif al **REACH**, modifié par le Règlement CE 453/2010, ainsi que le R.D. 255/2003 (Directives 1999/45/CE, 2001/58/CE et 2001/60/CE), et avec le Règlement CE 1272/2008 (**CLP**) sur la classification, l'étiquetage et le contenant de substance et mélanges dangereux et leurs modifications ultérieures et actualisation à date. Il est aussi en accord avec la RTS de d'éergents en vigueur (R.D. 770/1999 et le Règlement CE 648/2004, et ses modification ultérieures)

L'information de cette Fiche de Données de Sécurité est basés sur les propriété des composantes que nous ont communiqué nos fournisseurs ainsi que nos connaissances au moment de l'édition de cette fiche La Fiche des Données de Sécurité prétend donner de l'information relative à la valorisation sanitaire et de sécurité sous les conditions dans lesquelles ce produit est transporter, entreposer, ou employé au travail. L'entreprise sous-administrative n'est pas responsable de l'usage que peuvent en faire les usagers. Ce document n'est pas une garantie de qualité.